



Protection légale des travailleurs migrants

A

Depuis 2013, en vertu de la *Foreign Worker Recruitment and Immigration Services Act* (FWRISA), les employeurs doivent s'inscrire auprès de la province. Les recruteurs et consultants doivent quant à eux obtenir un permis assurant certains critères et permettant de les localiser. Les titulaires d'un permis doivent déposer une caution de 20 000 \$ pour une éventuelle compensation en cas de violation de la Loi. La Loi interdit les frais ou les coûts liés au recrutement pour les travailleurs migrants. Les recruteurs et consultants doivent signer un contrat transparent avec les employeurs et les travailleurs.

Application des protections légales

A

Une unité d'intégrité du programme est chargée de l'application de la FWRISA. Deux agents d'intégrité mènent des enquêtes et des vérifications, soutenus par un agent d'accueil et de référence. Depuis 2013, des centaines de vérifications proactives et d'enquêtes après une plainte ou une information ont été menées auprès des employeurs et des représentants en immigration, ce qui a entraîné des suspensions et des mesures disciplinaires. L'information sur les employeurs sanctionnés n'est pas rendue publique.

Accès à la résidence permanente

C

Les travailleurs migrants exerçant certaines professions « peu spécialisées » (chauffeurs de camion long-courriers et certains travailleurs de l'hôtellerie et de la restauration) peuvent accéder à la résidence permanente par l'entremise du Programme des candidats immigrants de la Saskatchewan. Les travailleurs saisonniers ne sont pas admissibles.

Accueil et soutien

A

Les travailleurs migrants ont accès à des services d'établissement financés par la province, dont des cours de langue offerts par onze organismes au service des nouveaux arrivants. Ils peuvent également suivre une formation linguistique en ligne. Les organismes n'offrent pas de soutien aux procédures d'immigration.

Accès à l'information pour les travailleurs migrants

B

Plusieurs ressources pour les travailleurs migrants fournissent les coordonnées de services de soutien et de l'Unité d'intégrité du programme. Elles peuvent être consultées avec une traduction en ligne, mais la province fournit l'information uniquement en anglais. Le Bureau des normes d'emploi offre des séances d'information sur la FWRISA dans les organismes d'établissement. Accéder à l'information peut être difficile pour les travailleurs isolés ou n'ayant pas accès à Internet.

Sensibilisation des employeurs

B

Lors de l'entrée en vigueur de la FWRISA, des séances d'éducation publics et des envois postaux ont été organisés pour les employeurs. La province ne fait maintenant des présentations que sur demande. L'information concernant les responsabilités des employeurs à l'égard des travailleurs migrants est disponible en ligne.

Accès aux soins de santé

A

Tous les travailleurs migrants ayant un permis de travail valide sont couverts par les soins de santé provinciaux, sans délai de carence.

Saskatchewan

Poursuivre sur des bases solides



La *Foreign Worker Recruitment and Immigration Services Act* (FWRISA), entrée en vigueur en octobre 2013, est la loi la plus complète au Canada pour contrer les vulnérabilités vécues par les travailleurs migrants. Le registre des employeurs, l'octroi de permis aux recruteurs et l'application proactive, ainsi que l'accès aux services d'établissement financés par la province, dont les cours de langue, font de la Saskatchewan la province offrant la meilleure protection aux travailleurs migrants.

Les employeurs des travailleurs migrants au Saskatchewan sont obligés de s'inscrire auprès de la province afin de recevoir une Étude d'impact sur le marché du travail favorable du gouvernement fédéral. En janvier 2018, 3 265 employeurs étaient inscrits conformément à la Loi. Un peu plus de 350 consultants en immigration et recruteurs de travailleurs étrangers ont reçu un permis.

Statistiques sur l'application de la Loi (2014-2017)

Enquête - employeurs et détenteurs de permis (suite à une plainte ou une information)	500
Vérification d'employeurs	406
Employeurs suspendus	28
Vérification de détenteurs de permis	56
Détenteurs de permis suspendus	0
Salaires recouvrés à la suite d'une enquête ou vérification	\$200 678

L'Unité d'intégrité du programme (UIP) a suspendu 28 employeurs pour infraction depuis la mise en œuvre de la loi. Le taux d'approbation des demandes de recruteurs, consultants et représentants en immigration oscille autour de 70%, signe que le système d'autorisation élimine les candidats inadaptés. Jusqu'à présent, aucun détenteur de permis n'a été suspendu, mais plusieurs ont fait l'objet d'une vérification et certains ont été sanctionnés. La FWRISA a permis de recouvrer 200 678 \$ pour les travailleurs (jusqu'en janvier 2018). L'absence d'un registre public des employeurs sanctionnés (tel qu'il existe au Manitoba) peut être considérée comme une lacune en matière de transparence et d'accès à l'information.

Programme des candidats de la Saskatchewan (2014-2017)

Année	Hôtellerie		Camionneurs	
	Candidats	% du total	Candidats	% du total
2014	459	9.5%	127	2.6%
2015	657	11.9%	117	2.1%
2016	174	3.2%	33	0.6%
2017	65	1.8%	16	0.4%

Une des priorités de la Saskatchewan au cours des dernières années a été d'attirer et de garder les nouveaux arrivants. Ainsi, l'accès à la résidence permanente est offert à certains travailleurs migrants par l'intermédiaire du Programme des candidats immigrants de la Saskatchewan (PCIS). Cependant, parmi les travailleurs « peu spécialisés », seuls les camionneurs et certains travailleurs de l'hôtellerie et de la restauration sont admissibles et le nombre des candidatures de ces travailleurs migrants a chuté au cours des dernières années, passant de plus de 14% du total en 2015, à seulement 2,2% en 2017. En 2017, le nombre total de candidats était de 3 671, dont seulement 81 travailleurs « peu spécialisés ». La Saskatchewan devrait combler les pénuries de main-d'œuvre et protéger les travailleurs migrants en élargissant l'admissibilité à d'autres professions « peu spécialisés » et en proposant un volet pour les nominations familiales et communautaires afin que les travailleurs ne dépendent pas de leur employeur.

La Saskatchewan est unique, car elle finance des services à tous les migrants, peu importe leur statut, dont des services d'information et de référence, de consultation, d'interprétation et d'aide à l'emploi. Les cours de langue sont offerts par des collèges régionaux dans 40 collectivités ainsi qu'en ligne. L'absence de soutien aux procédures d'immigration, y compris avec le PCIS, constitue une faiblesse. Les travailleurs migrants doivent donc se tourner vers des consultants en immigration et des avocats rémunérés. Les services financés par la province devraient inclure un soutien aux procédures d'immigration.

Nombre de permis de travail délivrés	2017
Aides familiales	50
Travailleurs agricoles	350
Autres travailleurs étrangers temporaires avec EIMT	420
Total	820

